

UNSS Rentrée 2023 : BRONCA chez les professeurs d'EPS !

Pour rappel, les associations sportives des collèges et lycées doivent être affiliées à l'Union Nationale du Sport Scolaire - UNSS. Passées elles aussi à un mode de gestion informatisée, les formalités nécessaires à l'affiliation de chaque association sportive, puis à la saisie des licences nominatives de chaque élève dans chaque établissement se font sur le site « unss.org ».

Très habituellement en début d'année, les collègues d'EPS font remplir un formulaire papier d'autorisation parentale pour chaque élève désireux de s'inscrire et participer aux activités sportives du mercredi après-midi, et ensuite saisissent les informations nécessaires sur la page de leur association sportive dans le site de l'UNSS. Cette procédure bien rodée fonctionne sans accroc depuis plusieurs années.

Or cette année, au moment des premières saisies informatiques, les collègues ont découvert qu'il leur fallait renseigner de façon obligatoire deux cadres supplémentaires :

- Le premier précisant si, oui ou non, le formulaire papier d'inscription avait été remis à l'élève !?
- Le second demandant une adresse électronique « des » parents afin que ceux-ci valident en dernière instance l'inscription de leur enfant !?

Sur ce dernier point plusieurs remarques :

- Quid des familles séparées, et des familles ne possédant pas d'adresse électronique ?
- Comment ignorer l'étonnement des familles à qui on demande un formulaire papier et qui reçoivent ensuite un courriel leur demandant de valider ce qu'ils ont déjà autorisé. Sur papier ?
- Quid des adresses non valides, et de erreurs de saisie au caractère bloquant dans la procédure de prise de licence lord de cette rentrée 2023 ?
- Quid de l'allongement du temps de saisie et de vérification des données - que nous estimons à 80% ?

Lors des habituelles réunions de district UNSS (regroupement de 3 à 15 établissements) de début septembre, cet alourdissement de la procédure et son caractère inepte ont suscité une bronca généralisée tellement intense que la remontée d'information des districts aux départements, puis aux académies puis au bureau national a été inhabituellement rapide. Mais, fait encore plus inhabituel, la décision d'annuler l'alourdissement bureaucratique a été prise tellement vite qu'en quelques jours son caractère obligatoire a été supprimé du site UNSS.org !

Et n'allez pas croire que ce fut l'action syndicale qui ait été déterminante : pas du tout ! C'est bien l'ampleur d'un mouvement spontané de colère et de refus qui a causé ce recul de la bureaucratie.

A&D en prend acte, et se félicite de ce constat. Nous rendons ici hommage à la mobilisation des collègues d'EPS que personne ne saurait capter sans tenter de les en déposséder.